

---

## L'actualité de l'économie sociale : des repères historiques, conceptuels et prospectifs

*Social Economy: Historical References, Concepts and Perspectives*

Jacques Defourny

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/839>

DOI : [10.4000/interventionseconomiques.839](https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.839)

ISBN : 1710-7377

ISSN : 1710-7377

### Éditeur

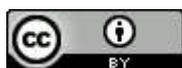
Association d'Économie Politique

### Référence électronique

Jacques Defourny, « L'actualité de l'économie sociale : des repères historiques, conceptuels et prospectifs », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 32 | 2005, mis en ligne le 01 juillet 2005, consulté le 30 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/839> ; DOI : [10.4000/interventionseconomiques.839](https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.839)

---

Ce document a été généré automatiquement le 30 mai 2019.



Les contenus de la revue *Interventions économiques* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

---

# L'actualité de l'économie sociale : des repères historiques, conceptuels et prospectifs

*Social Economy: Historical References, Concepts and Perspectives*

Jacques Defourny

---

## Introduction

- 1 Économie sociale, secteur non-marchand, services de proximité : ce sont là des pistes de plus en plus souvent évoquées pour relever les grands défis contemporains, en particulier la crise de l'emploi et de l'État-providence. Mais ces trois dénominations sont aussi utilisées à tort et à travers, sans qu'on sache très bien quelles réalités elles recouvrent. Il y a là un réel danger de les transformer en slogans de circonstance et d'en faire des baudruches qui se dégonfleront une fois passé l'effet de mode.
- 2 Pourtant, ces champs d'activités méritent aujourd'hui une attention toute particulière car leur rôle est de plus en plus crucial dans nos sociétés en mutation. C'est pourquoi, avant même d'examiner les moyens d'encourager leur développement, il faut essayer de prendre la mesure de leur réalité actuelle, en clarifiant les principales notions et en traçant des contours aussi précis que possible. Les associations forment une nébuleuse particulièrement difficile à appréhender. Elles sont en effet extrêmement diversifiées et elles plongent leurs racines dans une histoire très mouvementée. Aussi nous nous proposons de jeter un bref coup d'œil sur l'évolution séculaire du fait associatif ainsi que sur ses mutations les plus récentes. Après ces quelques repères historiques, nous passerons en revue quelques classifications possibles des associations, qui seront autant de manières de débroussailler le terrain.
- 3 Ce texte se divise en trois parties. Dans un premier temps, nous remontons aux origines de l'économie sociale, en exposant les grandes lignes de l'histoire du mouvement associatif en Europe, avec quelques éléments traitant davantage de la situation belge.

Nous présentons quelques éléments de typologies qui nous paraissent pertinents pour l'analyse de l'économie sociale d'aujourd'hui<sup>1</sup>.

- 4 Dans la deuxième partie du texte, nous tentons de clarifier les débats actuels, en particulier en ce qui concerne le sens du secteur non-marchand, de l'économie sociale et des services de proximité. Ces trois notions étant souvent reliées dans les débats d'aujourd'hui, il nous est apparu important de tenter de les distinguer.
- 5 Enfin, dans la troisième partie, nous traitons des orientations de long terme qu'il nous paraît important de promouvoir et nous esquissons quatre grandes priorités d'action. Notre texte fait parfois référence à la situation spécifique de la Belgique, mais nous tentons également de dresser une typologie et un portrait de l'économie sociale qui dépassent le seul cas belge.

## **PARTIE I : Origine de l'économie sociale et quelques éléments de son analyse aujourd'hui**

### **La longue marche de la liberté d'association**

- 6 L'association est aussi vieille que le monde, ou plutôt que la vie en société. Des corporations et des fonds de secours collectifs existaient déjà dans l'Égypte des Pharaons. Les Grecs avaient leurs « hétairies » pour se garantir une sépulture et pour l'organisation rituelle des cérémonies funéraires tandis que les Romains se groupaient en collèges d'artisans et en « sodalitia », associations plus politiques<sup>2</sup>. Avec l'effondrement de l'Empire romain, ce seront les associations monastiques qui deviendront partout en Europe les refuges de l'associationnisme primitif autant que des arts, des sciences et des traditions : couvents, monastères, abbayes, prieurés, commanderies, chartreuses, ermitages, etc.
- 7 Au IXe siècle, les premières guildes apparaissent dans les pays germaniques et anglo-saxons, puis à partir du XIe siècle émerge la confrérie, groupement organisé de laïcs qui s'affirme en dehors des couvents pour répondre à des besoins pratiques d'assistance, d'entraide et de charité. Quant aux associations compagnonniques, elles se développent dès le XIVe siècle et, progressivement, elles s'assurent dans les métiers les plus qualifiés une certaine maîtrise du marché du travail.
- 8 En fait, la réalité associative de l'époque médiévale est très riche<sup>3</sup>. Elle s'exprime sous des formes et des appellations multiples : confrérie, guilde, charité, fraternité, hanse, métier, communauté, maîtrise, jurande<sup>4</sup>. Et il semble bien que ces pratiques et formes associatives soient universelles : on pourrait citer les corporations alimentaires de la Byzance médiévale, les guildes post-médiévales du monde musulman, les castes professionnelles d'Inde ou encore les confréries d'artisans de l'Afrique primitive et de l'Amérique pré-colombienne<sup>5</sup>.
- 9 Pourtant, ce foisonnement associatif ne doit pas faire illusion. Comme l'écrit Bardout (1991), « le droit médiéval des associations se résume à un non-droit : non-droit à une existence autonome, non-droit à une quelconque libre constitution ». En fait, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, un groupement volontaire ne peut exister en dehors de l'Église et de l'État que sous des formes précises dont les règles d'admission et de fonctionnement sont strictement codifiées. Cette vigoureuse mise sous tutelle s'accompagne de privilèges pour l'association qui devient alors une corporation d'État, une institution de l'ordre

féodal. Cependant, en marge du monopole corporatif aux structures rigides et hiérarchiques, subsistent ou apparaissent de nombreuses formes associatives qui inquisiteur le pouvoir et que celui-ci tente continuellement de réprimer, d'interdire ou de soumettre. Au point que Gibaud (1989) conclut : « De l'Antiquité à la fin de l'Ancien Régime, l'histoire des groupements d'entraide est en fait l'histoire d'une interminable coercition ».

- 10 Au XVIII<sup>e</sup> siècle, parmi les sociétés secrètes qui défient les interdits monarchiques, on voit naître en Angleterre puis en France des loges maçonniques et des sociétés de lecture. Ces associations, généralement ouvertes aux idées nouvelles, se trouvent dans un premier temps en harmonie avec la Révolution de 1789. D'ailleurs, celle-ci voit aussi fleurir les clubs, comme celui des Jacobins. Mais l'esprit de 1789 est individualiste et la souveraineté de la Nation entre rapidement en opposition avec la liberté d'association<sup>6</sup>. S'associer, c'est par référence à ce qui se passait auparavant, former un corps, c'est-à-dire instaurer des privilèges comme ceux des corporations et des ordres religieux. C'est pourquoi pratiquement tous les corps intermédiaires sont finalement balayés par la Révolution et, en 1791, la loi Le Chapelier interdit toutes les associations de gens de métier, corporations, compagnonnages et sociétés ouvrières confondues. Quant aux clubs et sociétés de pensée, ferments de la Révolution, ils apparaissent bientôt comme des foyers de contestation et de subversion. Aussi la législation révolutionnaire va-t-elle sans cesse louvoyer, adoptant à leur égard les attitudes les plus diverses, allant de la reconnaissance du droit de réunion à la plus sévère répression.
- 11 Sous le Premier Empire, l'hostilité reste entière à l'égard des corps intermédiaires et le Code pénal napoléonien de 1810, en vigueur en Belgique lors de la Révolution de 1830, stipule dans son article 291 que « nulle association de plus de 20 personnes dont le but sera de se réunir tous les jours ou à certains jours marqués pour s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques ou autres ne pourra se former qu'avec l'agrément du gouvernement et sous les conditions qu'il plaira à l'autorité publique d'imposer à la société. » On peut donc dire que les divers régimes qu'a connus la Belgique avant son indépendance ont généralement refusé aux associations la liberté qu'ils accordaient bien plus facilement aux sociétés poursuivant un but lucratif.
- 12 Alors qu'en France, tout le XIX<sup>e</sup> siècle est marqué à de rares exceptions près par cette prohibition, la liberté d'association commence néanmoins à percer dans plusieurs pays européens : après les pays anglo-saxons, et tout particulièrement les États-Unis, qui reconnaissent la liberté d'association dès le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>, ce sont notamment l'Allemagne (en 1848), les Pays-Bas (en 1855) et l'Autriche (en 1867) qui font le même pas. En Belgique, le libéralisme naissant s'accommode mal, du moins formellement, de l'entrave napoléonienne aux initiatives individuelles et dès 1831, la Constitution du nouvel État stipule en son article 20 : « les Belges ont le droit de s'associer ; ce droit ne peut être soumis à aucune mesure préventive ». Cependant, aucun cadre légal n'est offert pour exercer cette liberté d'association et il faudra attendre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle pour que soient votées des lois accordant un statut précis à certaines formes d'associations sans but de lucre : seront ainsi successivement reconnues les sociétés mutualistes (en 1894), les unions professionnelles (en 1898), les universités libres (1911), les associations internationales (1919) et les syndicats (1921)<sup>8</sup>. Enfin, en définissant le statut de « l'association sans but lucratif » (A.S.B.L.), la loi du 27 juin 1921 offrira à toute association la possibilité d'acquérir la personnalité morale, c'est-à-dire d'avoir une

existence propre, des droits et des obligations distincts de ceux des membres qui la composent.

- 13 C'est dans ce moule juridique que se créeront jusqu'à aujourd'hui des dizaines de milliers d'associations, en développant des activités de plus en plus variées et en mobilisant des moyens sans cesse croissants.

## Un tissu associatif en mutation

- 14 Il y aurait beaucoup à dire sur l'évolution du tissu associatif de la Belgique depuis le début du siècle, tant cette évolution a été intimement liée à celle de toute la société<sup>9</sup> : les modèles organisationnels des associations, leurs modes d'action, leurs relations avec les pouvoirs publics, leurs formules de financement et bien d'autres paramètres ont connu de profonds changements dont l'analyse serait très instructive . Contentons-nous à ce stade-ci de noter de manière synthétique quelques traits marquants de cette évolution.
- 15 Différents auteurs ont vérifié sur base d'enquêtes que plus le revenu et le niveau d'études augmentent, plus on a des chances d'être impliqué dans des associations<sup>10</sup>. Dans le même sens, il ne fait pas de doute que le développement associatif enregistré au cours des dernières décennies est lié à l'élévation des niveaux de vie et d'instruction pendant la même période. En particulier, l'accès à ces niveaux supérieurs de ressources et d'instruction a engendré des modèles culturels différents où le rapport au travail, au temps libre et au cadre de vie ont été profondément modifiés. Si bien que, comme l'écrit Théry (1985), « on est tenté de voir dans l'expansion et la diversification des classes moyennes, avec les modèles culturels qu'elles adoptent et qu'elles diffusent, l'un des facteurs les plus plausibles de l'accélération des créations d'associations et de leur pénétration dans des champs nouveaux. »
- 16 De nombreux autres facteurs ont contribué à façonner le monde associatif tel que nous le connaissons aujourd'hui. Grosjean (1987) insiste particulièrement sur les effets des mouvements de contestation des années 60 ainsi que sur ceux de la crise de l'État-Providence et des politiques de résorption du chômage au cours des deux dernières décennies. Selon lui, la vie associative des années 50-60, malgré la diversité des champs d'action et des références idéologiques, s'exprimait dans des formes très homogènes caractérisées par le formalisme des statuts et des procédures, par une structure pyramidale et par un pouvoir déterminant reconnu au noyau central de l'association. Avec l'apparition de nouvelles conceptions de l'animation et de l'éducation fondées sur les idées de non-directivité et de dynamique de groupe, mais aussi rattachées à une préoccupation démocratique et à la contestation de 1968, les modèles organisationnels de l'association sont devenus plus variés et hétérogènes. Ils ont dorénavant été dominés par la volonté de donner plus de pouvoir à la base. Les associations ont connu en même temps une autre transformation : elles ont donné de plus en plus de signification politique à leurs activités, en ce sens qu'une part croissante de leur action a consisté « dans la prise de parole conscientisante, dans l'analyse verbale et écrite des problèmes, dans la formulation de principes et modèles de solutions et dans la mobilisation de volontés et de forces pour la manifestation de leurs revendications à l'égard du pouvoir » (Grosjean, 1987 : 113).
- 17 Les difficultés des pouvoirs publics à répondre à ces demandes, et la crise générale de l'État-Providence ont ensuite fait apparaître un nouveau courant de vie associative. Celui-ci est caractérisé par la multiplication de micro-organismes visant à résoudre à leur

échelle, avec des moyens et des ambitions limités, des problèmes immédiats, plutôt qu'à transformer globalement les systèmes économiques et politiques. Ce sera alors, à la fin des années 70 et au début des années 80, le temps du « *small is beautiful* », du foisonnement des « nouvelles coopératives », etc.

- 18 Enfin, nous retiendrons un dernier trait dont l'importance est spécialement grande en Belgique : la crise de l'emploi a généré, chez nous comme ailleurs, des programmes de résorption du chômage qui ont accru fortement les moyens d'action de multiples associations. Mais ces programmes ont aussi transformé profondément la dynamique interne de beaucoup d'entre elles. Le poids nouveau de cadres permanents dans des petites ou moyennes associations, la redéfinition nécessaire de la place du bénévole, l'apparition voire la prédominance d'une logique de maintien d'emploi, la subordination croissante à des programmes gouvernementaux dont les conditions ont régulièrement changé, tous ces facteurs ont sérieusement secoué le monde associatif.

## Quelques typologies élémentaires

- 19 La longue et riche histoire des associations qu'on vient d'évoquer laisse deviner combien la vie associative qui a résulté de toutes ces évolutions peut être aujourd'hui multiforme et complexe. Le monde associatif représente une nébuleuse dans laquelle il est bien difficile d'y voir clair. Aussi, si l'on veut tenter une démarche analytique, il n'y a guère d'autre moyen, au moins dans un premier temps, que de se donner des repères en opérant quelques classifications élémentaires parmi les associations. Dans cette perspective, les critères de classement qui viennent le plus naturellement à l'esprit sont sans doute les suivants :

- la nature de l'association : association sans but lucratif (A.S.B.L.), association de fait, section locale, fédération,...
- le genre de personnes rassemblées : personnes physiques et/ou personnes morales, représentants de structures administratives,...
- le type d'activité et le secteur concerné : éducation, loisirs, santé, culture, services sociaux, environnement,...
- le public visé : catégorie socioprofessionnelle, âge, implantation,...
- l'origine des ressources ; cotisations et/ou subventions et/ou produit de prestations et/ou dons divers,...
- la localisation géographique : zones de concentration,...
- la période de création : vagues de développement associatif,...

- 20 Ces critères peuvent évidemment être combinés. C'est ce qu'a fait Deruelle (1984) pour plusieurs d'entre eux. Sur cette base, elle a construit une nomenclature fonctionnelle qui classe les associations selon leur objet au sein des grands domaines de l'action collective<sup>11</sup>.

## Expression, revendication ou gestion

- 21 Une autre typologie, proposée par Caroux (1978), a été beaucoup utilisée depuis une douzaine d'années<sup>12</sup> et présente un intérêt particulier pour les économistes. Elle consiste à voir dans l'univers associatif trois grands groupes d'organisations :

### a) Les associations d'expression et de communication

- 22 Elles concernent des personnes qui se regroupent sur la base d'un centre d'intérêt commun qui peut être très délimité (la pêche, l'aéromodélisme,...) ou pluridimensionnel (animation d'une localité,...). Souvent à vocation localisée, elles sont très nombreuses là où le tissu social est assez ancien et elles reposent largement sur le bénévolat. On peut dire qu'elles sont les héritières du cercle bourgeois du XIXe siècle.

### b) Les associations de revendication

- 23 Associations militantes tournées vers une action ponctuelle ou plus globale, elles sont en position contradictoire voire conflictuelle avec les détenteurs du pouvoir décisionnel. Leur action consiste à faire pression sur ceux-ci pour faire prendre en compte leurs aspirations et revendications. Elles sont les héritières des sociétés de pensée d'avant la Révolution de 1789 et des associations ouvrières de type syndical du XIXe siècle.

### c) Les associations gestionnaires

- 24 Ce sont des associations qui produisent des services marchands ou non-marchands en général destinés aux ménages, qui emploient du personnel salarié et des bénévoles et qui gèrent des équipements plus ou moins lourds. Elles s'occupent de sport (par exemple clubs gérant des installations sportives), de culture (maisons de la culture), de loisirs (centres de vacances), de services sociaux et sanitaires, d'éducation populaire, de formation, de recherche, etc. Dans ces différents domaines, elles remplissent souvent une mission d'intérêt général qui légitime un financement public. Cependant, alourdis par les tâches de gestion et dominées par le professionnalisme, elles peuvent avec le temps se retrouver assez éloignées d'une dynamique associative.
- 25 Il existe plusieurs variantes de cette typologie. F. Bloch-Lainé par exemple parle plutôt d'associations de rencontre, d'influence et de prestations. Mais sous une forme ou sous une autre, l'intérêt principal de cette classification pour l'analyse économique réside dans le fait qu'elle vise à isoler les associations qui exercent des activités de production. Elle a d'ailleurs servi dans maintes approches de l'économie sociale, pour signifier que la composante associative de ce tiers-secteur est formée par les seules associations gestionnaires.

## Mixité et hétérogénéité : approches par pôles

- 26 Un regard un peu attentif oblige cependant à reconnaître que ce partage en trois catégories nettement distinctes est très simplificateur. Les cas de « mixité » sont en effet innombrables. Par exemple, une activité de production et de gestion peut très bien s'accompagner d'une démarche de remise en cause des normes et valeurs dominantes, ou au moins contribuer à un combat pour l'obtention de réformes dans un domaine plus ou moins limité. Inversement, bien des mouvements contestataires, après une phase de purisme radical, ont essayé de « passer aux actes » et d'expérimenter à une échelle réduite, les changements pour lesquels ils luttait. Autre exemple encore, les associations dites d'expression et de communication mobilisent un important travail bénévole et se dotent bien souvent de moyens financiers qui, sans être nécessairement très substantiels, leur confèrent une certaine pertinence économique.

- 27 Pour systématiser ces interpénétrations, certains proposent de raisonner à partir de pôles qui attireraient à des degrés divers les associations. Ainsi le « Groupe XY pour la qualité publique » (1991) distingue quatre pôles parmi les regroupements possibles d'individus, chacun répondant à un type de besoins. Le pôle marchand serait formé par les entreprises et viserait surtout la satisfaction des besoins matériels ; le pôle public rassemblerait les autorités et services publics et satisferait principalement un besoin d'ordre et de sécurité ; le pôle domestique serait le lieu de la famille qui répond surtout à des besoins affectifs ; enfin un quatrième pôle serait constitué par les associations et répondrait à un besoin d'autonomie. Cependant, ce pôle associatif se détacherait moins nettement dans la société, en particulier parce que ses éléments seraient attirés par les autres pôles. Près du pôle public on trouverait notamment les partis politiques qui participent à l'exercice du pouvoir ainsi que les associations de services sociaux qui visent l'intérêt général. Près du pôle marchand figureraient entre autres les associations patronales et syndicales. Quant au pôle domestique, il attirerait surtout les associations sportives et culturelles qui partagent avec la famille la gestion du temps libre.
- 28 Dans le bilan 1990-91 de la vie associative en France, présenté par le Conseil National de la Vie Associative (C.N.V.A.), Mengin et Seignoux (1992) insistent également sur le fait que beaucoup d'associations sont aujourd'hui proches du secteur public ou de la sphère commerciale. Il est vrai, soulignent-elles, que la création d'associations para-administratives est devenue une pratique courante permettant aux responsables publics de prendre des initiatives qui seraient paralysées par les règles de la comptabilité publique et d'organiser l'accomplissement de certaines tâches avec plus de souplesse et d'efficacité. Il est aussi manifeste que de plus en plus d'associations entrent en concurrence avec des entreprises à but lucratif par une production commerciale qui ne se rattache pas directement ou qui est très réductrice par rapport à l'objet social. Mais étant donné le climat de suspicion qui règne, surtout en France, à l'égard d'associations parapubliques (soupçonnées de gestion laxiste voire de détournement de fonds publics) ainsi que vis-à-vis de certaines associations à activité commerciale (accusées fréquemment de concurrence déloyale), le C.N.V.A. insiste sur la nécessité de ne pas confondre ces associations avec celles qu'il nomme les associations autonomes. Ces dernières sont « d'initiative privée et groupent des individus d'horizons divers qui fixent leurs objectifs, les moyens de leur fonctionnement et la structure de leurs budgets. Il s'agit dans ce cas d'un véritable contrat qui lie entre eux les associés autour d'un objet social. Les associés sont sur un pied d'égalité, adhèrent librement, décident démocratiquement et élisent leurs responsables » (C.N.V.A., 1992 : 72).
- 29 Pour voir en pratique si une association appartient au pôle para-public, au pôle para-lucratif ou à celui des associations autonomes, Mengin et Seignoux (1992) proposent toute une batterie d'indicateurs économiques, organisationnels et sociaux. Ceux-ci leur servent à établir un diagnostic fondé sur trois grands critères : le degré d'autonomie financière, le degré de fonctionnement démocratique et le degré d'autonomie politique.

## Les fonctions économiques des associations

- 30 Certaines typologies précitées, surtout celle de Caroux (1978), évoquent les fonctions de la vie associative, mais il est évidemment possible d'aller beaucoup plus loin d'un point de vue économique. En particulier, on peut se demander quelles fonctions économiques spécifiques assument les associations par rapport aux entreprises privées traditionnelles

et au secteur public. Toute une littérature dite des « *nonprofit organizations* » ou du « *nonprofit sector* » s'est développée depuis une quinzaine d'années pour essayer notamment de répondre à cette question<sup>13</sup>. Nous nous contenterons ici d'évoquer brièvement la participation des associations aux grandes fonctions économiques des pouvoirs publics : la fonction de production ou d'allocation de biens et services, la fonction de redistribution des revenus ainsi que la fonction de régulation de la croissance économique, si l'on se réfère à la conception classique de Musgrave (1959)<sup>14</sup>.

- 31 Si l'État se réserve généralement la production de biens collectifs comme la défense armée, la justice et le maintien de l'ordre public, sa fonction allocative comporte aussi la production de biens quasi-collectifs à laquelle participent largement les associations<sup>15</sup>. Les services que celles-ci fournissent dans le secteur social, dans celui de la santé, de l'éducation,... sont en effet quasi-collectifs dans la mesure où, bien qu'étant divisibles, ils bénéficient aussi à ceux qui n'en sont pas les utilisateurs directs. Par exemple, le traitement médical des maladies limite les risques de contagion, l'aide aux plus démunis réduit la délinquance, etc. L'utilité collective de ces services amène d'ailleurs les pouvoirs publics à participer plus ou moins activement à leur financement. Ceux-ci prennent même en charge la quasi-totalité des coûts quand la production associative s'apparente à une mission de service public.
- 32 Une autre fonction essentielle de l'action économique publique est la redistribution des revenus et les associations y participent aussi. Un remarquable exemple historique est fourni par les sociétés de secours mutuel du XIXe siècle, ancêtres de nos mutualités, qui incarnaient un mode associatif de redistribution intégralement basé sur des contributions volontaires<sup>16</sup>. Aujourd'hui, il faut surtout souligner le rôle redistributif des associations philanthropiques ou à vocation humanitaire. En témoignent la masse des dons qu'elles reçoivent et l'importance du travail bénévole qu'elles mobilisent pour le service de personnes défavorisées à différents niveaux. De plus, avec des modalités variant selon les pays, l'immunisation fiscale d'une bonne partie de ces dons prouve que les autorités publiques encouragent cette action redistributive comme complément à celle qu'elles organisent elles-mêmes.
- 33 Enfin, les associations sont aussi partie prenante de la fonction régulatrice de l'État. C'est notamment le cas pour la mise en oeuvre de certaines politiques de lutte contre le chômage, lorsqu'il est demandé aux associations de concevoir et de gérer des projets d'utilité collective susceptibles de donner du travail à des chômeurs, la rémunération de ceux-ci étant prise en charge en tout ou en partie par les pouvoirs publics. Les associations peuvent aussi, comme c'est le cas en France à l'heure actuelle, constituer des partenaires privilégiés pour la mise en place des politiques de décentralisation.
- 34 Cette participation aux fonctions économiques de l'État ne représente qu'un angle d'approche, parmi bien d'autres possibles, pour une analyse économique des associations. Cependant, les diverses typologies qu'on a passées en revue montrent à suffisance que l'univers associatif est multidimensionnel et que sa complexité ne saurait être saisie par une seule discipline. L'économie peut sans doute prétendre expliquer l'essentiel du fonctionnement des marchés financiers, mais il en va tout autrement de la vie associative. L'histoire, la sociologie, la science politique et le droit sont ici aussi importants et parfois plus fondamentaux que la science économique.

## PARTIE II : pour une clarification des débats actuels

- 35 Dans cette section, nous distinguerons différents concepts, qui sont souvent confondus dans les débats actuels, et qu'il nous paraît important de distinguer, à savoir les concepts de secteur non-marchand, d'économie sociale et de services de proximité, que nous verrons successivement.

### Qu'entend-on par secteur non-marchand ?

- 36 Au sens le plus strict, le non-marchand renvoie à la sphère des biens et des services qui sont mis à la disposition des usagers en dehors du marché, c'est-à-dire dont le financement n'est pas assuré par un prix de marché qui doit couvrir au moins le coût de production. Le financement de l'activité provient plutôt alors de contributions obligatoires (impôts, cotisations sociales, taxes diverses, ...) qui permettent elles-mêmes diverses formes de subsidiation publique, ou encore de contributions volontaires, en particulier des dons en espèces ou en nature.
- 37 Grâce à ces sources de financement, les biens et services non-marchands sont offerts à l'utilisateur, tantôt gratuitement, tantôt à un prix sans rapport avec le coût de production. Parmi eux, il y a tout d'abord ce qu'on appelle les biens collectifs classiques ou purement collectifs, comme la défense, l'ordre public ou la justice. Comme ils ne sont pas divisibles en unités de consommation individuelle et donc pas négociables sur un marché, leur coût doit être récupéré auprès des bénéficiaires au moyen de contributions obligatoires. Mais le secteur non-marchand comprend aussi la production de biens et services qui pourraient être soumis aux lois du marché, mais pour lesquels la collectivité a préféré d'autres critères parce que leur écoulement par le marché engendrerait des choix de production et une répartition jugés indésirables. Pour cette seconde catégorie de biens et services, on parle souvent de biens et services quasi-collectifs : c'est l'enseignement, ce sont les services de santé, l'aide sociale, la culture, etc. Ce type de production peut être assuré, comme les biens purement collectifs, par des institutions publiques, le plus souvent à un niveau assez décentralisé, (par des provinces, des communes, des intercommunales, ...). Mais les biens et services quasi-collectifs sont aussi très souvent produits par des organisations privées, en général des associations sans but lucratif, ou encore des mutualités et des fondations.
- 38 Dans le débat politique et au sens le plus courant du terme, quand on évoque le non-marchand, c'est en général pour désigner les seuls biens et services quasi-collectifs et on laisse de côté les biens purement collectifs.
- 39 Sur base des statistiques disponibles, qui sont très imparfaites, on peut affirmer que le secteur non-marchand a créé environ la moitié des nouveaux emplois au cours de la dernière décennie en Belgique. Aujourd'hui, la production de biens et services quasi-collectifs, enseignement inclus, représente 25 % de l'emploi global en Wallonie et 20 % à Bruxelles.

### Le non-marchand, un secteur moins productif ?

- 40 Pour rendre compte de l'importance du non-marchand, il faudrait aussi pouvoir évaluer sa production de biens et services. Mais l'absence de prix de marché rend plus difficile le

calcul de la valeur ajoutée des productions non-marchandes. Cette mauvaise appréhension a des conséquences très dommageables. En particulier, pour une bonne partie de l'opinion publique, l'impossibilité de mesurer la valeur ajoutée comme dans le secteur marchand signifie que les activités non-marchandes ne sont pas vraiment productives. Dans ce schéma de pensée, elles représenteraient plutôt une charge pour la société, financée par les ponctions fiscales et parafiscales opérées sur les activités marchandes, qui elles seraient vraiment productives. Pourtant est-ce qu'une autoroute à péage, c'est-à-dire offerte sur le marché des voies de communication, est plus productive qu'une autoroute gratuite ? Est-ce que la projection d'un film dans un cinéma commercial est nécessairement plus productive que la projection du même film dans une école sans paiement des élèves ?

- 41 Dans le même type de raisonnement simpliste mais largement répandu, le non-marchand serait à la limite le luxe que peut se permettre une société qui assure d'abord la rentabilité de ses activités marchandes. En fait, c'est oublier qu'il y a une grande interdépendance entre le marchand et le non-marchand et non une dépendance à sens unique. Le non-marchand contribue de façon importante au développement du secteur marchand et de l'économie en général. Il est en premier lieu un client important des entreprises commerciales. Le non-marchand distribue aussi des salaires qui soutiennent la consommation privée et donc les débouchés du secteur marchand. Enfin, les activités non-marchandes profitent encore de multiples manières aux entreprises commerciales. Que l'on pense au rôle de l'enseignement et de la formation professionnelle pour la qualification du personnel des entreprises, ou encore à l'importance des services médicaux et des loisirs sportifs ou autres pour la santé des travailleurs.

## L'économie sociale, un troisième grand secteur

- 42 Reconnaissons d'abord l'ambiguïté terminologique de la notion d'économie sociale. La combinaison de deux termes aussi larges permet pratiquement à tout un chacun d'élaborer sa propre conception de l'économie sociale, en insistant plus ou moins sur le volet économique ou sur le volet social. À la limite, tout ce qui, dans l'économie, a une dimension sociale, et inversement, pourrait ainsi être qualifié d'économie sociale.
- 43 Pourtant, depuis plus de dix ans, c'est une conception bien plus spécifique de l'économie sociale qui s'affirme à l'échelle internationale. Même si les dénominations et les définitions peuvent varier d'un pays à l'autre, c'est l'existence d'un « troisième secteur » aux côtés du secteur privé à but lucratif et du secteur public, que l'on découvre ou redécouvre un peu partout en Europe et en Amérique du Nord. Certes, ce tiers-secteur de l'économie sociale n'est pas séparé des deux autres par des frontières parfaitement définies et étanches, mais sa dynamique propre est suffisamment originale pour ne pas être confondue avec celles des autres.
- 44 De manière synthétique, on peut dire qu'il y a deux grandes façons, d'ailleurs complémentaires, de dessiner les contours de l'économie sociale.
- 45 La première et la plus facile consiste à voir trois composantes essentielles dans l'économie sociale :
- les entreprises coopératives se référant à un véritable projet coopératif (précision nécessaire car la Belgique est un des rares pays où la plupart des sociétés coopératives n'ont de coopératif que le nom),

- les mutualités et l'ensemble de leurs activités médico-sociales,
- enfin et surtout les associations (OSBL et associations de fait) ayant une pertinence économique, c'est-à-dire qui produisent des biens ou prestent des services dans le domaine culturel, social, sportif, dans celui de la formation, de la coopération au développement, etc. L'économie sociale inclut donc bien une large part de l'associatif avec des organisations aussi importantes que Médecins Sans Frontières ou la Croix-Rouge, mais aussi de multiples petites associations, des ONG de coopération au développement, des entreprises d'apprentissage professionnel, des ateliers protégés, des écoles de devoirs, des restos du cœur, des mouvements de jeunesse, etc. Ces activités mobilisent d'ailleurs des moyens considérables (subsidés, ressources financières propres, travail rémunéré ou bénévole, infrastructures, ...) pour la satisfaction de besoins souvent essentiels.

### Les principes clés de l'économie sociale

- 46 La seconde approche de l'économie sociale consiste à souligner les traits qui sont communs à l'ensemble des organisations d'économie sociale, ou qui les rapprochent les unes des autres au-delà de leur grande hétérogénéité. C'est cette approche qu'a adoptée le Conseil Wallon de l'Économie Sociale (CWES) en la combinant toutefois à la première. Dans son « Rapport à l'Exécutif régional wallon sur le secteur de l'économie sociale » (1990), le CWES propose en effet la définition suivante :

L'économie sociale regroupe les activités économiques exercées par des sociétés, principalement coopératives, des mutualités et des associations dont l'éthique se traduit par les principes suivants : 1) finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit, 2) autonomie de gestion, 3) processus de décision démocratique, 4) primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

- 47 Avec la *finalité de service*, on insiste sur le fait que l'activité d'économie sociale est un service rendu aux membres ou à d'autres personnes et non un outil de rapport financier. Le dégagement d'éventuels excédents est alors un moyen de réaliser ce service mais non le mobile principal de l'activité<sup>17</sup>.
- 48 L'*autonomie de gestion* vise principalement à distinguer l'économie sociale de la production de biens et services par les pouvoirs publics. En effet, les activités économiques menées par ces derniers ne disposent pas généralement de la large autonomie qui constitue un ressort essentiel de toute dynamique associative.
- 49 La *démocratie* renvoie au principe « un homme-une voix » (et non « une action-une voix ») dans les organes souverains et souligne le fait que l'adhésion et la participation aux décisions ne peut découler principalement de la propriété d'un capital.
- 50 Enfin, le quatrième principe découle assez largement des précédents et, en ce sens, paraît moins essentiel. Il traduit surtout diverses pratiques propres aux coopératives (rémunération limitée du capital, répartition d'excédents sous forme de ristournes aux membres-usagers, ...).
- 51 De ces précisions conceptuelles, il ressort que les contours de l'économie sociale ne correspondent que très partiellement à ceux du non-marchand. Certes, la partie du non-marchand organisée sur une base associative se retrouve pour l'essentiel dans l'économie sociale, mais celle-ci comprend également des activités marchandes organisées aussi bien par des sociétés coopératives que par des associations dont l'activité commerciale est au service de l'objet social (par exemple des entreprises d'apprentissage professionnel, des ateliers protégés ou des Magasins du monde-Oxfam).

- 52 Il n'existe aucune publication statistique régulière sur l'économie sociale, mais des travaux réalisés à la demande du CWES montrent que l'économie sociale représente environ 80 000 emplois en Wallonie et 255 000 emplois en Belgique<sup>18[19]</sup>. Si l'on veut évaluer l'ensemble des ressources humaines mobilisées par l'économie sociale, il faut aussi prendre en considération l'énorme masse de travail bénévole fourni au sein des associations : mises bout à bout, les heures de travail prestées par tous les bénévoles représentent l'équivalent de 36 000 emplois à temps plein en Wallonie et de 115 000 emplois en Belgique.

### La notion de « services de proximité »

- 53 Cette expression est apparue en France à la fin des années 80. Malgré plusieurs tentatives pour lui donner un contour précis, aucune définition ne s'est révélée opérationnelle. Aussi l'expression a-t-elle fait florès à partir de la seule perception intuitive que chacun peut en avoir. Le problème avec une telle approche est qu'on ne sait où s'arrêter dans l'énumération des services de proximité. Pourquoi, en effet, ne pas inclure dans ceux-ci le commerce de détail, le secteur HORECA, les services bancaires ou encore les écoles de quartier, en plus bien évidemment de tous les autres services aux personnes auxquels on pense spontanément ? Mais alors, où est l'intérêt réel de cette notion, si ce n'est de donner un nouveau nom à une très large part du secteur tertiaire ?
- 54 Finalement, le mieux est d'adopter une démarche très pragmatique en partant des réalités de terrain sans trop rechercher un chapeau conceptuel bien ajusté. En ce sens, on peut proposer quelques manières de répertorier les services de proximité selon des critères plus ou moins pertinents pour la formulation de politiques volontaristes à leur égard.

#### Classement selon le degré d'individualisation des services

- les *services intégralement individualisés* : par exemple les soins médicaux ou paramédicaux à domicile ;
- les *services familiaux* : travaux domestiques, nettoyage, lessive, repassage, cuisine, etc. ;
- les *services semi-collectifs* : structures plus ou moins collectives d'accueil des petits-enfants, régies de quartier pour entretien et réparation des logements sociaux, gardiennage d'immeubles à appartements, etc. ;
- les *services collectifs* : préservation ou aménagement de l'environnement local, initiatives pour la sécurité dans les quartiers, etc.

#### Classement selon le mode de financement

- les *services non-marchands gratuits ou quasi-gratuits* pour les usagers car financés par des subventions, des dons et/ou du bénévolat. C'est le cas des services les plus collectifs (par exemple ceux qui sont liés à la sécurité urbaine ou à l'environnement). Mais ce sont aussi la plupart des services où le bénévolat joue un rôle fondamental (par exemple, les écoles de devoirs ou les visiteurs de malades, ...),
- les *services semi-marchands* : il s'agit de prestations pour lesquelles une participation des usagers complète les financements publics (structures d'accueil de la petite enfance reconnues par l'Office national de l'enfance, repas à domicile, activités sportives dans des infrastructures publiques, ...),

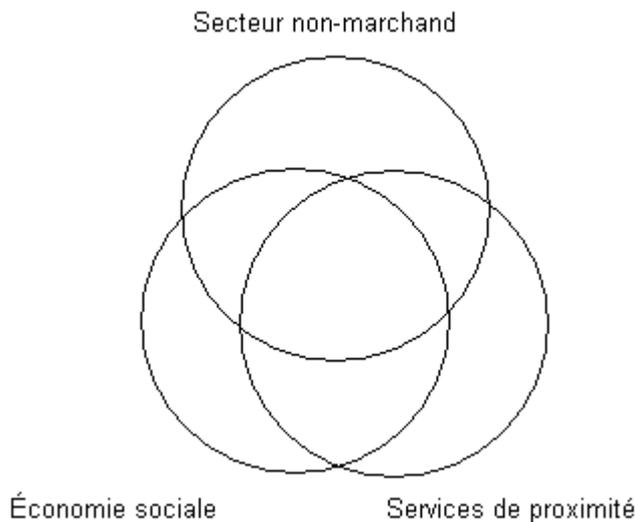
- les *services marchands* : l'usager doit payer un prix sensé couvrir tout le coût de la production. Une large part de l'offre et de la demande pour ces services s'exprime sur le marché noir (en particulier pour les travaux domestiques en tous genres). Parmi les services marchands, on peut noter quelques activités nouvelles - pour l'Europe - comme la livraison de pizzas à domicile, ou encore la garde à domicile d'enfants malades.

### Classement selon le contenu en travail et en emplois

- les *services à haut contenu en travail et en emplois* : c'est le cas des activités qui sont organisées sur base d'un travail régulier, rémunéré et déclaré ;
- les *services à forte intensité de travail mais sans structuration significative d'emploi* : services occasionnels, jobs d'étudiants, activités principalement ou totalement bénévoles, etc. ;
- les *services pouvant avoir un impact négatif sur l'emploi* : c'est le cas manifeste des services qui ont été automatisés ou sont en voie de l'être (stations d'essence, services bancaires par guichets électroniques ou par home-banking, ...).

### Synthèse

- 55 Sur base de tout ce qui précède, il apparaît que le non-marchand, l'économie sociale et les services de proximité forment des ensembles nettement distincts mais ayant d'importantes parties communes. C'est pourquoi, schématiquement, il peut être commode de se les représenter comme suit :



## PARTIE III : Orientations de long terme

- 56 Dans cette dernière section, nous développons au sujet de certains aspects qu'il nous semble important d'avoir à l'esprit dans les débats actuels, en soulignant des orientations qui nous paraissent importantes pour l'avenir de l'économie sociale.

### Promouvoir les initiatives combinant marchand et non-marchand

- 57 Si l'on se contente de raisonner à partir de l'opposition classique entre secteur marchand et secteur non-marchand, la relance d'une dynamique de création d'emplois se heurte rapidement à d'importants obstacles. Dans les activités marchandes, on sait que seule une

croissance très soutenue pourrait avoir un impact significatif sur l'emploi. Dans le non-marchand, le potentiel d'activités nouvelles est énorme mais le financement de celles-ci est limité par les contraintes budgétaires des pouvoirs publics.

- 58 Dès lors, il est fondamental d'explorer toutes les pistes qui permettent de développer des activités et des emplois en combinant, pour une part, un autofinancement par les voies du marché et, pour une autre part, des financements non-marchands, c'est-à-dire principalement une subsidiation publique.
- 59 La plupart des aides publiques à la création d'emplois (primes à l'embauche, exonérations de cotisations sociales, etc.) reconnaissent déjà implicitement cette nécessité de concilier dimensions marchandes et non-marchandes. Toutefois, il faut aller bien plus loin encore dans les formes et les niveaux de l'intervention publique si l'on veut réellement que des activités porteuses d'emplois se structurent dans de nouveaux champs. Le coût annuel moyen d'un chômeur pour les finances publiques (estimé à 769 800 FB par le Bureau du Plan belge en 1993) devrait à cet égard servir de repère : il indique à tout le moins que le soutien public à des remises au travail peut se concevoir à des niveaux élevés tout en restant bénéficiaire pour les finances publiques au sens large<sup>19</sup>.
- 60 Dans cette perspective, l'économie sociale mérite une attention toute particulière car elle ouvre souvent des voies novatrices par des initiatives productives à la fois marchandes et non-marchandes. C'est particulièrement vrai pour les activités dites de réinsertion par l'économie, qui se sont développées un peu partout en Europe (coopératives sociales en Italie, entreprises d'insertion en France, entreprises de formation par le travail en Belgique, etc.). Dans pratiquement toutes ces expériences, le recours au marché pour vendre tout ou partie de la production se combine avec d'importants financements publics, notamment pour la rémunération du personnel d'encadrement. Bien souvent aussi, des dons privés et du travail bénévole soutiennent ces activités, si bien que l'on peut parler d'une véritable hybridation entre économie marchande, économie non-marchande et même économie non monétaire.
- 61 Le développement des services de proximité exigent une approche du même type. Comme le souligne le Livre blanc de la Commission Européenne (p. 20),
- le développement des services [pour rencontrer les nouveaux besoins] est laissé soit au marché noir, soit à des financements publics onéreux. Une démarche nouvelle consisterait à stimuler à la fois la demande et l'offre, de manière à constituer un « continuum » de possibilités entre l'offre protégée par des subventions publiques et l'offre concurrentielle. Verrait alors le jour une « nouvelle économie sociale ».
- 62 Certes, il s'agit de rester réaliste et vigilant : dans toutes les formes d'hybridation, il existe un risque d'effets pervers et en particulier un risque d'éviction du non-marchand par le marchand. Il n'empêche qu'une approche dépassant l'antinomie entre les deux champs est sans doute indispensable pour que puisse être exploité un important potentiel de création d'emplois.

## Reconstruire la cohésion sociale en même temps que l'emploi

- 63 Si la crise de l'emploi est manifeste, un autre mal ronge nos sociétés, plus profondément encore : la crise de la cohésion sociale.
- 64 Pendant les « Trente Glorieuses » (1945-1975), l'articulation de la croissance économique et d'une protection sociale toujours plus large a assuré la cohérence interne du modèle socio-économique d'une large partie de l'Europe Occidentale (ce que Michel Albert a

appelé le « capitalisme rhénan »). Mais les évolutions des deux dernières décennies ont mis à mal tant la croissance économique que nos États-providence, et elles ont engendré chômage et exclusion sous de multiples formes. Aujourd'hui, la dualisation de la société est un fait et elle continue à s'aggraver, au point que beaucoup jugent la situation de plus en plus explosive dans certaines zones géographiques et dans certaines franges de la population.

- 65 Aux défis du chômage et de l'exclusion, s'ajoute celui de la « marginalité invisible ». C'est, pour un nombre croissant de personnes, même intégrées au système, le retrait dans la sphère privée, la faible participation à la vie civique, le scepticisme à l'égard de la vie politique, attitudes qui distendent le lien social et sont même à terme des dangers pour la démocratie.
- 66 Dans un tel contexte, on ne peut se contenter d'espérer une reprise économique aussi riche que possible en emplois, ou d'adapter notre protection sociale aux nouvelles données démographiques. Ni l'échange marchand, ni la solidarité souvent abstraite de l'État-providence ne peuvent désormais suffire à créer du lien social.
- 67 Pour reconstruire la cohésion sociale, il faut remailler le tissu social en redonnant force à toutes les formes possibles de solidarités interpersonnelles : les solidarités familiales, les relations de voisinage et l'enracinement local dans des réseaux de relations humaines, les solidarités professionnelles, mais aussi et surtout la vie associative dans ses expressions les plus variées (sociales, culturelles, économiques, politiques, sportives, etc.).
- 68 En ce sens, de la même façon que le dynamisme de l'économie se régénère en permanence par son tissu de PME, la vitalité et la cohésion de la société sont étroitement liées à l'intensité de la vie associative et en particulier à la densité et à la qualité du tissu des PMA (petites et moyennes associations)<sup>20</sup>.
- 69 Si l'on admet cela, il faut en tirer les conséquences et développer des politiques volontaristes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation de l'action associative, qui est aussi le cœur de l'économie sociale.

### **Mobiliser tous les acteurs possibles pour un nouvel entrepreneuriat**

- 70 L'ensemble de l'économie sociale repose sur une dynamique de libre entreprise à finalité sociale, qu'il conviendrait de promouvoir dans l'ensemble de la population et auprès de tous les acteurs institutionnels. En effet, si les personnes sans emploi ou en difficulté d'intégration sociale peuvent développer elles-mêmes certaines actions, le lancement d'activités nouvelles repose d'abord sur tous ceux qui ont une riche expérience professionnelle, des réseaux de relations, une grande capacité d'initiative et un sens de la gestion.
- 71 Ce sont ces atouts que de très nombreux citoyens devraient exploiter, fut-ce quelques heures par semaine ou par mois, en dehors de leur activité professionnelle principale, pour inspirer, concevoir et lancer des initiatives en réponse à des besoins locaux, identifiés dans leur quartier, dans l'environnement de leur entreprise ou ailleurs. Certes, toute activité d'une certaine ampleur nécessite rapidement une coordination à temps plein, mais le soutien de quelques personnes clés restera souvent essentiel.
- 72 En ce sens, chaque individu riche de son intégration sociale et de son bagage professionnel devrait être invité à envisager plus largement une « citoyenneté

responsable » pour se faire « entrepreneur social » ou « ingénieur social » à temps partiel dans son cadre de vie locale.

- 73 A fortiori, la même dynamique et le même esprit d'initiative en économie sociale devraient être demandés aux entreprises et aux organisations de toutes sortes. Parce qu'elles regroupent déjà des compétences professionnelles variées, parce qu'elles disposent souvent d'une surface financière facilitant des expériences à la marge, bien des entreprises et des organisations devraient se faire plus « citoyennes » et élargir leur responsabilité socio-économique : par le détachement même très partiel de certains travailleurs, par une socialisation d'une partie de leurs bénéficiaires, par la mise à disposition de certaines infrastructures, par la mise en place de partenariats divers, elles ont un rôle crucial à jouer dans les réponses locales à apporter aux problèmes d'aujourd'hui et dans l'exploitation des nouveaux gisements d'emplois.

### **Élargir notre horizon : d'une économie de plein emploi à une société de pleine activité**

- 74 L'identité sociale des individus a longtemps été liée au seul emploi ou presque. Tout le cycle de la vie était d'ailleurs structuré en fonction du travail professionnel : jeunesse-formation, vie adulte-production, vieillesse-inaction.
- 75 Aujourd'hui, ce cycle devient de plus en plus flou et flexible. La formation devient permanente ; pour beaucoup, le non-travail s'impose de force dans la phase productive de la vie (chômage) ou il prend une place grandissante à côté du travail (loisirs) ; la fin du travail et le début de la vieillesse coïncident de moins en moins ; le troisième âge est toujours plus dynamique et ses activités de moins en moins occupationnelles ; le travail lui-même est de plus en plus flexible et diversifié ; les formules de travail à temps partiel gagnent sans cesse du terrain ; les changements de cap et les périodes de transition se multiplient.
- 76 Certes, le travail garde une place centrale mais, du fait de ces changements, il n'est plus la matrice unique des identités sociales. Celles-ci se forgent de plus en plus par des appartenances multiples : professionnelles mais aussi dans la consommation, les loisirs, la famille, les relations, les engagements individuels, etc. C'est là une évolution heureuse et indispensable car l'insertion par le seul emploi reviendrait aujourd'hui à refuser toute reconnaissance sociale à un très grand nombre de personnes.
- 77 En ce sens, le droit à une identité et à une insertion sociale pour tous et à tous les âges de la vie pourrait être considérée comme une finalité majeure, hiérarchiquement supérieure à l'insertion professionnelle, même si cette dernière conditionne en partie la première. Dès lors, ne faut-il pas élargir nos horizons au-delà du combat pour l'emploi ?
- 78 Quand on considère, d'une part l'ampleur des défis à relever et des besoins insatisfaits, et d'autre part le gaspillage des énergies dans des inactivités forcées, quand on voit, d'une part les réformes inéluctables dans le financement des pensions, et d'autre part l'aspiration à se sentir encore utile de tant de préretraités et retraités, ne faut-il pas faire preuve d'imagination et d'audace pour recomposer et ouvrir à tous le droit à une activité socialement reconnue ?
- 79 Dans cette perspective, la vie associative, l'économie sociale, le secteur non-marchand et les services de proximité ne doivent pas seulement être vus comme des outils de création

d'emplois, mais plutôt comme des champs d'expérimentation et des leviers pour passer du rêve d'une économie de plein emploi au projet d'une société de pleine activité.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Agulhon, M. (1988). « L'histoire sociale et les associations », *Revue de l'économie sociale*, vol. 14, p. 35-44.
- Archambault, E. (1986). « L'économie sociale est-elle associée aux grandes fonctions économiques des pouvoirs publics ? », *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, n° 18, p. 23-43.
- Bardout, J.-C. (1991). *Les libertés d'association. Histoire étonnante de la loi 1901*, Lyon et Paris, Éditions Juris-Service.
- Caroux, F. (1978). « La démocratie par l'association », *Esprit*, n° 18.
- Conseil National de la Vie Associative (1992). *Bilan de la vie associative en 1990-1991*, Paris, La Documentation française.
- Defourny, J. (1990). « L'émergence du secteur d'économie sociale en Wallonie et en Europe », dans *Les Régions et l'Europe*, Rapport de la Commission 3 au IXe Congrès des Économistes Belges de Langue Française CIFOP, Charleroi, p. 155-179.
- Defourny, J. (1992). « Vers une économie politique des associations », dans *Vie associative et fonctions collectives*, Rapport de la Commission 4 au Xe Congrès des Économistes Belges de Langue Française, p. 37-68.
- Defourny, J. et J.-L. Monzon (1992). *Économie sociale - The Third Sector*, Bruxelles, éd. De Boeck.
- Deruelle, D. (1984). « La construction d'une nomenclature fonctionnelle des associations : un travail expérimental », Contribution au colloque de l'ADDES sur *Les associations dans la statistique de l'économie sociale*, Paris.
- Fondation Marcel Hicter (1987). *Des associations*, Bruxelles, Éditions Vie Ouvrière.
- Forsé, M. (1984). « Les créations d'associations : un indicateur du changement social », *Observations et diagnostics économiques*, janvier
- Gibaud, B. (1989). *Au conflit de deux libertés, Révolution et droit d'association*, Paris, éd. Mutualité Française.
- Ginsburgh, V., S. Perelman et P. Pestieau (1987). « Le travail bénévole », dans *Les niveaux de vie des Belges*, Rapport de Commission au VIIe Congrès des économistes belges de langue française, CIFOP, Charleroi.
- Grosjean, E. (1987). « Vie associative et développement culturel », dans *Des associations*, Fondation M. Hicter, Bruxelles, éd. Vie Ouvrière, p. 85-141.
- Groupe XY (1991). « Les associations dans la société », *Alternatives Wallonnes*, n° 73-74, p. 5-12.
- Mengin, J. et V. Seignoux (1992). « Pour une différenciation des associations », dans le *Bilan de la vie associative en 1990-1991* présenté par le Conseil National de la Vie Associative, Paris, La Documentation française, p. 71-82.

- Musgrave, R. (1959). *Theory of Public Finance*, New York, MacGraw-Hill.
- Nourrisson, P. (1920). *Histoire de la liberté d'association en France depuis 1789*, Paris, Sirey.
- Passaris, S. et G. Raffi (1984). *Les associations*, Paris, éd. La Découverte.
- Théry, H. (1985). « Réflexions sur le développement associatif », *Revue de l'économie sociale*, n° 4, p. 123-130.
- Tocqueville, A. de (1951). *De la démocratie en Amérique*, Paris, Gallimard, (1ère édition : 1835).
- Weber, M. (1961). *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, (1ère édition : 1920).

## NOTES

1. Cette première partie est inspirée d'un article publié en guise d'introduction à l'ouvrage *Vie associative et fonctions collectives* (CIFO, Charleroi, 1992) qui constitue le rapport de la Commission 4 au Xe Congrès des Économistes Belges de Langue Française (Mons, novembre 1992).
2. Sur les formes anciennes de l'association, voir par exemple l'excellent ouvrage de J.-C. Bardout (1991).
3. L'historien P. Nourrisson (1920) va même jusqu'à affirmer : « Tous les progrès majeurs de la vie économique et politique du Moyen-Âge reposent sur des formes d'organisation associatives. »
4. Le terme « corporation », souvent employé dans un sens assez générique, n'apparaît en fait qu'au XVIIIe siècle.
5. J. Legoff, « Corporations » in : *Encyclopedia Universalis*.
6. L'article 3 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ne laisse pas place à l'équivoque : « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément ».
7. C'est alors aux États-Unis que la vie associative est la plus développée et la plus reconnue, notamment dans l'action philanthropique. Comme l'a montré M. Weber (1920), cette tradition associative par son côté philanthropique est solidement enracinée dans l'éthique protestante et notamment, dans l'ascétisme puritain du méthodisme américain. Mais elle est aussi fortement ancrée dans l'histoire de la démocratie en Amérique, comme le souligne A. de Tocqueville dès 1835 : « Le pays le plus démocratique de la terre se trouve être celui où les hommes ont le plus perfectionné de nos jours l'art de poursuivre en commun l'objet de leurs communs désirs et ont appliqué au plus grand nombre d'objets cette science nouvelle. La morale et l'intelligence d'un peuple démocratique ne courraient pas de moindres dangers que son intelligence et son industrie, si le gouvernement venait y prendre partout la place des associations... Dans les pays démocratiques, la science de l'association est la science-mère : le progrès de toutes les autres dépend des progrès de celle-là ». (*De la démocratie en Amérique*, Gallimard, 1951, p. 114-116 ; 1ère édition : 1835).
8. La société coopérative a, quant à elle, été reconnue dès 1873. Cette reconnaissance antérieure dans le cadre des lois coordonnées sur les sociétés commerciales illustre bien le fait que le mouvement coopératif, dans sa dynamique originelle, se situe à la charnière entre la vie associative et le monde des entreprises industrielles et commerciales.
9. On peut même comme M. Agulhon (1988), spécialiste de l'histoire sociale, mettre en parallèle les associations contemporaines et les expressions de ce qu'il appelle la « sociabilité » d'il y a deux ou trois siècles. Ainsi, dans une synthèse de ses travaux, il relève à tout le moins trois grandes mutations : 1) le passage d'une sociabilité informelle (la pratique du loisir et du jeu a toujours existé) à une sociabilité formelle (l'organisation des loisirs au sein d'associations officiellement reconnues) ; 2) le passage du multifonctionnel (comme dans l'association ouvrière

du début du XIXe siècle) à l'unifonctionnel c'est-à-dire à des associations spécialisées (le syndicat, la mutuelle, le parti, ...); 3) enfin, le passage d'une sociabilité intra-classe à un associationnisme qui brasse les classes sociales.

10. Voir par exemple M. Forsé (1984) pour la France et, pour la Belgique, V. Ginsburgh, S. Perelman et P. Pestieau (1987)

11. Construite à titre expérimental, cette nomenclature a notamment été utilisée pour une enquête exhaustive menée par l'INSEE sur les associations de la région Poitou-Charentes. Elle est fondée sur dix grandes catégories : vie publique, enseignement-formation, culture - vie sociale, interventions sociales, logement, développement urbain, développement rural et aménagement de l'espace naturel, transports et télécommunications, défense d'intérêts économiques.

12. Elle est notamment reprise par S. Passaris et G. Raffi (1984).

13. Nous évoquons plus longuement cette littérature dans un autre article (Defourny, 1992).

14. Nous reprenons pour les seules associations les grandes lignes d'une discussion que nous avons développée précédemment à la suite de Archambault (1986) sur la nécessaire complémentarité entre le secteur de l'économie sociale et l'action économique des pouvoirs publics (Defourny, 1990).

15. Rappelons qu'un bien est dit collectif quand il ne peut pas être partagé entre les divers consommateurs, mais qu'il doit au contraire être consommé entièrement par chacun d'eux.

16. Bien qu'en Belgique, la nature associative des mutualités ait été réaffirmée par une loi de 1990, les cotisations sont devenues pour l'essentiel obligatoires avec la généralisation de la sécurité sociale après la seconde guerre mondiale.

17. En ce sens, le statut d'ASBL, pas plus que celui de société coopérative, ne garantit en rien l'appartenance à l'économie sociale. Il est en effet trop souvent utilisé comme paravent pour des activités à but de lucre.

18. Ces chiffres n'incluent pas l'emploi dans l'enseignement libre qui, à bien des égards, présente des caractères d'économie sociale.

19. Certes, on globalise ici des effets qui concernent différents budgets, différents niveaux de pouvoir et même différentes périodes (économie d'allocations de chômage, cotisations sociales supplémentaires et hausse des recettes fiscales directes et indirectes). Mais cela n'enlève rien à la cohérence du raisonnement et indique au contraire la nécessité d'une approche intégrée, trop souvent absente, de l'ensemble des coûts et bénéfices de l'intervention publique.

20. Les résultats d'un récent sondage CSA réalisé en France sont à cet égard significatifs. À la question : « A quels acteurs sociaux faites-vous confiance pour faire évoluer de façon positive la société actuelle ? », les personnes interrogées ont répondu en plaçant les associations (73 %) loin devant les autres acteurs : les chefs d'entreprises (59 %), l'État (41 %), les syndicats (33 %), les Églises (31 %), les médias (31 %), les hommes politiques (28 %).

## RÉSUMÉS

Ce texte se divise en trois parties. Dans un premier temps, nous remontons aux origines de l'économie sociale, en exposant les grandes lignes de l'histoire du mouvement associatif en Europe, avec quelques éléments traitant davantage de la situation belge. Puis, nous tentons de clarifier les débats actuels, en particulier en ce qui concerne le sens du secteur non-marchand, de l'économie sociale et des services de proximité. Enfin, nous traitons des orientations de long

terme qu'il nous paraît important de promouvoir et nous esquissons quatre grandes priorités d'action. Notre texte fait parfois référence à la situation spécifique de la Belgique, mais nous tentons également de dresser une typologie et un portrait de l'économie sociale qui dépassent le seul cas belge.

## INDEX

**Mots-clés** : économie sociale, histoire, secteur non-marchand, services de proximité, typologie

## AUTEUR

**JACQUES DEFOURNY**

Université de Liège, J.Defourny@ulg.ac.be